

Compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2021

Présents :

Mesdames : VIGNES Fabienne, Chantal AUGÉ, Muriel CAVAILLES, Nadine LAURENS, Anne MORANDEIRA.

Messieurs : Denis BELARD, Frédéric JEAN, Daniel JEAN, Gérard ROUGE, Patrice SERVANT.

Absent excusé : Quentin MICHELON,

Secrétaire de séance : Denis BELARD

Ordre du jour :

- 1) Communication de l'état des indemnités des élus
- 2) Compte de gestion et administratif 2020
- 3) Affectation des résultats de 2020 ;
- 4) Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 ;
- 5) Budget primitif 2021 ;
- 6) Subvention aux associations ;
- 7) Subvention et information du CCAS ;
- 8) Elections départementales et régionales des 13 et 20 juin 2021
- 9) Questions diverses.

Validation par le conseil municipal du précédent compte rendu, en date du 4 mars 2021.

1) Communication de l'état des indemnités des élus

Cette année, pour la première fois, un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues, de toute nature, par les élus doit être établi et libellées en euros au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Cela fait suite aux dispositions de la Loi Engagement et Proximité de 2019.

Cette procédure fait uniquement l'objet d'une communication (pas de débat, pas de délibération, ni de transmission au contrôle de légalité).

2020	Fonction	Indemnités brutes de fonctions
Didier CALVET	Maire Janvier/Mai	3 193.77 €
Denis BELARD	Adjoint Janvier/Mai Maire Juin/Décembre	8109.33 €
Elisabeth ROUGE	Adjoint Janvier/Mai	624.80 €
Fabienne VIGNES	Adjoint Janvier/Décembre	3195.15 €
Frédéric JEAN	Adjoint Juin/Décembre	2 759.53 €
Daniel JEAN	Conseiller Délégué Juin/Décembre	1 109.33 €
Gérard ROUGE	Conseiller Délégué Juillet/Décembre	208.08 €

2) Compte de gestion et administratif 2020

FONCTIONNEMENT 2020			
Dépenses		Recettes	
Budget	Total réalisé	Budget	Total réalisé
205 886,00 €	145 747,46 €	205 886,00 €	160 700,63 €

INVESTISSEMENT 2020			
Dépenses		Recettes	
Budget	Total réalisé	Budget	Total réalisé
92 910,00 €	45 917,86 €	92 910,00 €	6 788,31 €

↳ Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier ;
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Le conseil délibère à l'unanimité

↳ Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur une année. Il doit être au centime près en accord avec le compte de gestion.

La présentation faite, le maire ne participe pas au vote et il sort de la salle.

Le conseil délibère à l'unanimité.

3) Affectation des résultats de 2020 :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses réalisées	= 145 747,46 €	Dépenses réalisées	= 45 917.86 €
Recettes réalisées	= 160 700,63 €	Recettes réalisées	= 6 788.31 €
Résultat	= 14 953,17 €	Résultat	= -39 129.55 €
Excédent antérieur	= 61 054,62 €	Excédent antérieur	= 67 610.00 €
Proposition de l'affectation de résultat sur le compte 002 = 76 007,79 €		Proposition de l'affectation de résultat sur le compte 001 = 28 480.45 €	

Le conseil valide les deux propositions d'affectation de résultat et délibère à l'unanimité

4) Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 :

-La refonte de la fiscalité directe implique, dès 2020, un gel des taux de taxe d'habitation au niveau de ceux appliqués en 2019.

-La taxe foncière sur les propriétés non bâties est, avec la taxe foncière sur le bâti, l'une des deux taxes foncières dues par les propriétaires à la commune.

-En compensation de la taxe d'habitation l'état nous transfère en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu en 2020 par le département = 21.15%

Il est décidé, comme évoqué au précédent conseil, d'augmenter la part communale.

Le conseil vote à l'unanimité une valorisation de 1%

5) Budget primitif 2021 :

Fonctionnement : 220 507,00 €

Dépenses :

Charges de fonctionnement	24%
Charges de personnel	14%
Charges de Gestion	46%
Auto financement	4%
Dépenses imprévues	8%
autres	4%

Recettes :

Impôts et taxes	39%
Dotations	18%
Locations	9%
Excédent reporté	34%

Investissement : 60 730,00 €

Dépenses :

Immobilisation (bâtiments, voirie, ...)	86,83%
Emprunts	13,17%

Recettes :

FCTVA	16%
Subventions	19%
Réserves	50%
Autofinancement	15%

Le conseil approuve la présentation du budget primitif et délibère à l'unanimité

6) Subvention aux associations

Il est proposé de subventionner les associations de la façon suivante :

- Société de chasse (ACCA) = 100 € TTC
- Association club de l'amitié St-Jean-de-Verges, Loubières = 120 € TTC
- Restaurants du cœur = 100 € TTC
- Société Intercommunale de pêche = 100€
- Foyer rural = 0€

Rappel : La subvention au foyer rural est attribuée pour réaliser l'organisation de la fête du village (dernier week-end de juillet).

En juin 2020, même s'il y avait une incertitude sur le déroulement de cette manifestation, la mairie a décidé d'attribuer au foyer sa subvention de 2 700€.

Comme la fête n'a pas eu lieu (COVID), il a été décidé de geler sa subvention en 2021 (conseil municipal de juin 2020 et information faite à la dernière assemblée générale du foyer).

Le conseil valide le montant alloué aux subventions et délibère à l'unanimité

7) Subvention et information du CCAS

Subvention : 1 000 € pour cette année.

Le conseil délibère à l'unanimité

Information sur la réunion du 25 mars 2021 :

- Validation des comptes de gestion et administratif ;
- Reconduction des colis pour les personnes de + de 75 ans ;
- Communication de l'activité du CCAS auprès des Loubiérois ;
- Création d'une adresse mail ;
- Pose d'une boîte aux lettres à la mairie.

8) Elections départementales et régionales des 13 et 20 juin 2021 :

Les collèges électoraux sont convoqués pour procéder, le même jour, à ces deux élections.

Les permanences devront comprendre 2 élus pour chacun des deux bureaux de vote.

Les permanences seront réalisées en 3 tranches de 3.5 heures :

- 8h à 11h30
- 11h30 à 15h
- 15h à 18h

Afin d'éviter un déséquilibre, il est demandé aux conseillers de réserver ces deux jours.

9) Questions diverses :

Voiture communale :

La commune est propriétaire d'une 205 utilitaire, depuis la fin du mois d'avril.

Journal communal :

Prochaine parution en juillet.

Communiqué de la Communauté d'agglomération (CAPFV) :

Mise en place par la CAPFV des directives gouvernementales du 31 mars 2021 (Covid), à compter du mardi 6 avril (voir sur le panneau d'affichage à l'extérieur de la mairie).

Pacte de gouvernance présenté par la CAPFV ..:

Dans son courriel du 6 avril 2021, la CAPFV nous demande de prendre une délibération sur le pacte de gouvernance, financier et fiscal et de mutualisation adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire du 24 mars 2021.

Cette demande sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Séance terminée à 20h00.

Le prochain conseil municipal est fixé au 5 mai 2021.

Le secrétaire :

